

Des séminaires ouverts aux cadres de différents services publics

IDENTIFIANT :
04NDEN0053

LES POLITIQUES LOCALES D'ÉDUCATION

Objectif du dispositif :

Les politiques locales publiques d'éducation couvrent un domaine de l'action publique vaste et complexe. Les incitations au changement y ont fortement augmenté durant les dernières décennies.

Ce colloque a pour objectif de proposer des modèles pour comprendre l'évolution des choix politiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local.

Pilote : direction de l'encadrement (DE), École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) ; Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Réseau d'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives (RAPPE), CNRS.

Candidatures en académie

Nombre de places : 200

Durée moyenne estimée : 2 jours.

MODULE UNIQUE

Objectifs : l'évolution de l'organisation de l'État, entre globalisation et local, a profondément transformé les orientations et les modes de coordination de l'action publique. Notamment la décentralisation et la déconcentration ont favorisé l'éclosion de politiques sociales d'éducation. Il en résulte une obligation de cogestion, voire de coconstruction de ces politiques d'éducation en déclinaison et en adaptation d'une politique nationale. Comment s'élaborent ces politiques, avec quels types de management et avec quelles stratégies d'acteurs ? Quels sont les modèles explicatifs que proposent, aujourd'hui, les différentes disciplines et les différents courants théoriques ?

Contenu : ce dispositif prend la forme d'un colloque scientifique qui réunira des chercheurs présentant leurs travaux sur les politiques locales éducatives locales.

Public cible : universitaires, chercheurs, IA-DSDEN, IA-DSDEN adjoint, IEN adjoints aux IA-DSDEN, IA-IPR, chefs d'établissement, personnels des collectivités territoriales.

Responsable pédagogique : ESEN, Agnès Van Zanten.

Nombre de participants : 200

Durée en heures : 12

Session : unique

Dates : 7 et 8 juin 2005.

Lieu : ESEN.

**IDENTIFIANT :
ONDEN0054**

LE NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LES EPLE ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectif du dispositif : l'article 82 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales stipule que "une convention passée entre l'établissement et selon le cas, le conseil général ou le conseil régional, précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives". Ces nouvelles modalités d'exercice des compétences des EPLE et des collectivités territoriales entraînent une redéfinition des fonctions administratives et financières au sein de l'EPLE. Ce dispositif vise à définir des modalités de mise en œuvre de la gouvernance des EPLE, dans le cadre d'une autonomie accrue, pour favoriser l'exercice de missions partagées.

Pilote : direction de l'encadrement (DE), École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) et Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Sans candidature

Nombre de places : 30 (15 éducation nationale - 15 fonction publique territoriale)

Durée moyenne estimée : 2 jours.

MODULE UNIQUE**Objectifs :**

Permettre à des équipes académiques de formateurs de :

- réfléchir à la mise en œuvre de la loi ;
- préparer des actions de formations pour les équipes de direction des EPLE, en collaboration avec les collectivités territoriales.

Élaborer des outils d'aide à la préparation de la convention EPLE/collectivité territoriale.

Public cible : formateurs de personnels d'encadrement, cadres de la fonction publique territoriale de l'inter-région sud-ouest.

Responsable pédagogique : ESEN, CNFPT.

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Dates : 24 et 25 mai 2005.

Lieu : ESEN.